DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

~

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

222

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	26 septembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	26 septembre 2023

22

PRÉSENTS:

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (arrivée 19h14), Monsieur Michel COULANGES Maires Adjoints.

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Odin LEMAITRE, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE (*arrivée à 20h27*) Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI (*arrivée 19 h14*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nadia GHARNIT Monsieur Samir METIDJI

‱

Conseil Municipal du 3 octobre 2023 - Délibération n°2023-103/10-21

<u>OBJET</u>: PROROGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « MAISON POUR TOUS (MPT) JACQUES MARGUIN »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L2121-29 et L2121-1 à L2121-23, Vu la délibération N° 2020-24/06-07 du 11 juin 2020 approuvant la convention pluriannuelle de financement et de partenariat établie avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin », à compter du 1er janvier 2020,

Vu la délibération N° 2023-10/02-10 du 7 février 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement 2020-2022 entre la Ville de Villeparisis et l'association « Maison Pour Tous (MPT Jacques Marguin » pour une durée de 5 mois, du 1er janvier au 31 mai 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 25 septembre 2023.

Considérant que cet avenant n°1 est arrivé à échéance et a pris fin le 31 mai 2023,

Considérant que pour permettre à l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin » de fonctionner, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de 7 mois, à compter du 1er juin 2023,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au Maire, chargée des Fêtes, de la Vie Associative, des Séniors, des liens intergénérationnels et État Civil,

DÉLIBÈRE

Article 1er

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat établi avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin », actant la prolongation de la durée de ladite convention du 1^{er} juin au 31 décembre 2023.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2 et à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication par le représentant de l'État.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 6 pouvoirs

32 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES. POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
VILLED	
Frédéric BOUCHE	Cyrille GUILBERT
Maire	Secrétaire de séance
- (GLOCK 3	Accuse de réception en préfecture
RE	077-217705144-20231009-23_08400-DE Date de télétransmission : 09/10/2023